



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

**Comité Régional du  
Tourisme**

**DOSSIER DE CANDIDATURE  
EN REPONSE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET  
CONTRAT DE DESTINATION**

**Date limite de dépôt des candidatures : 10/09/2021**

En réponse à cet appel à manifestation d'intérêt, le pilote du projet (porteur du projet collectif) devra soumettre son dossier de candidature comportant, à minima, les éléments ci-dessous.

La mise en page de ce dossier de candidature est libre, le pilote du projet pourra y ajouter les annexes de son choix.

## **1. Le contenu du dossier de candidature**

### **1.1 Identité du porteur de projet**

Renseignements sur le pilote de projet soutenant le contrat de destination

- Nature de la structure porteuse du projet collectif : raison sociale, statut juridique et adresse. Numéro de SIREN et SIRET.
- Personne en charge du dossier : nom et prénom, numéro de téléphone et adresse mail.
- Coordonnées des partenaires du collectif : structure, nom et prénom de l'interlocuteur référent, numéro de téléphone et adresse mail.

### **1.2 Bilan du contrat de destination précédent ou du projet du collectif porteur de la marque**

Bilan des plans d'actions portés par les collectifs ou contrats de destination déjà existants, mentionnant les grandes orientations, la réalisation des objectifs, les points de réussite et axes d'amélioration envisagés.

### **1.3 Le projet du contrat de destination**

La description du projet détaillé du contrat de destination, accompagnée d'un plan d'actions comprenant sa mise en œuvre, ainsi que ses objectifs et son évaluation, sur une durée de 3 ans.

### **1.4 Les objectifs**

La définition d'objectifs quantitatifs et qualitatifs définis collectivement, dans une logique de co-construction avec les acteurs publics et privés du territoire, selon les enjeux, marchés et segments de clientèles cibles identifiés.

### **1.5 Le plan d'action**

Un plan d'actions annuel répondant aux quatre volets suivants, qui peuvent être traités selon des niveaux de priorité différents en fonction du projet et besoins de la destination :

- Un volet Ingénierie et Investissement :

Projets et investissements en cours ou à venir favorisant le renforcement de l'attractivité de la destination dans une perspective de tourisme durable.

- Un volet Innovation et Structuration de l'offre :

Actions liées à l'amélioration de la qualité d'accueil et à la structuration des offres, en renforçant leur différenciation et leur mise en réseau, et encourageant celles s'inscrivant dans une perspective de durabilité et d'innovation.

- Un volet Observation et Prospective :

Actions de veille, d'observation et de prospective afin de suivre l'évolution des clientèles de la destination, mesurer les retombées économiques, sociales et environnementales sur le territoire et suivre l'e-réputation de la destination. Avec intégration d'éléments d'évaluation et d'analyse.

- Le volet marketing, promotionnel et communicationnel :

Actions répondant aux objectifs de développement de la notoriété et de l'attractivité de la destination, et présentant les publics cibles et les marchés prioritaires, afin de stimuler la fréquentation et de répartir les flux de visiteurs dans l'espace et dans le temps.

### 1.6 La gouvernance

Le pilote du projet est le coordinateur d'une démarche collective, d'une stratégie partagée, pouvant s'appuyer sur des ressources en interne, ou en externe et selon une répartition des missions définie au sein du collectif de partenaires.

Devront être proposés un modèle organisationnel, incluant un organisme décisionnel et les comités y afférant (comité de pilotage, comités techniques...), composés des acteurs de la destination (publics/privés), ainsi que leurs rôles et responsabilités.

### 1.7 Les ressources

Les moyens techniques et humains mis à disposition, une estimation de la contribution financière des différentes parties prenantes au contrat de destination.

### 1.8 L'évaluation

Les modalités et critères d'évaluation de son plan d'actions annuel et du plan triennal permettant d'estimer l'efficacité du projet.

## 2. Dépôt de la candidature

Afin de soumettre la candidature en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt, le dossier de candidature doit être envoyé complet avant le **Vendredi 10 septembre 2021**.

- **Par mail, en version PDF :**

Madame Sandrine PAILLONCY  
Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine  
Pôle Accompagnement Stratégique Destinations et Filières  
[sandrine.pailloncy@na-tourisme.com](mailto:sandrine.pailloncy@na-tourisme.com)

**En copie :**

Madame Myriam VANDENBOSSCHE  
Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine  
Directrice administrative et financière  
[myriam.vandenbossche@na-tourisme.com](mailto:myriam.vandenbossche@na-tourisme.com)

**Un accusé de réception vous sera envoyé.**

Une fois les candidatures soumises puis examinées, le pilote du projet sera sélectionné par la Région Nouvelle-Aquitaine, le Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine et Atout France.

**Le pilote du projet sera informé de la décision au plus tard le 15 octobre 2021.**

Les principaux critères de choix porteront sur les points suivants :

- La pertinence de la gouvernance proposée et partagée entre les différents acteurs publics/privés = 40%
- La pertinence du projet global et le respect des critères imposés dans les différents éléments attendus à minima =30%
- La proposition d'un plan d'actions pertinent à l'échelle du territoire de la destination = 30%

Pour plus de détails sur la candidature et le processus de sélection, se référer à l'appel à manifestation d'intérêt du dit contrat de destination.